



AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) PERSONNEL CONCEPTEUR

PUBLIC CONCERNE

■ Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

1 jour soit 7 heures

NOMDRE DE STAGIAIRES

10 maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Exposé participatif
- Retour d'expérience, questions – réponses
- Livret de fin de stage remis aux participants

PROFIL INTERVENANT

- Formateur spécialisé sur cette thématique

Référent pédagogique :
Sébastien BOUQUINET

PROG-AIPR-CONC-02/08/2022-V2

OBJECTIFS

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique de sécurisation des chantiers
- Comprendre les enjeux liés à l'AIPR par rapport aux obligations réglementaires
- S'exercer sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE (durée 6 heures)

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens, en connaître la terminologie
- Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies ou (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé)
- Savoir utiliser et faire utiliser les moyens de protection collective et individuelle
- Comprendre et respecter son environnement, les marquages-piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, lire le terrain, comprendre les moyens de repérage
- Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable
- Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée dans le but de ne pas endommager les réseaux
- Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé)
- En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables

ÉVALUATION THÉORIQUE (durée 1 heure)

QCM de 40 questions permettant à chaque participant de valider ses acquis.

Temps d'appropriation et d'échange et évaluation de la satisfaction des stagiaires.
(Durée : 15 minutes)

VALIDATION : Attestation de compétence valable 5 ans